



Service Territorial
de l'Architecture et du
Patrimoine du Morbihan

Direction Régionale des
Affaires Culturelles

Olivier FETTER
Architecte Urbaniste
29 900 Concarneau

Claudie HERBAUT
Historienne du
Patrimoine
56 610 Arradon

Bertrand LANCTUIT
Architecte Paysagiste
29 190 Pleyben



A.V.A.P. de PONTIVY (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)

COMMISSION LOCALE DE L'AVAP
REUNION n°1 du 17 septembre 2012

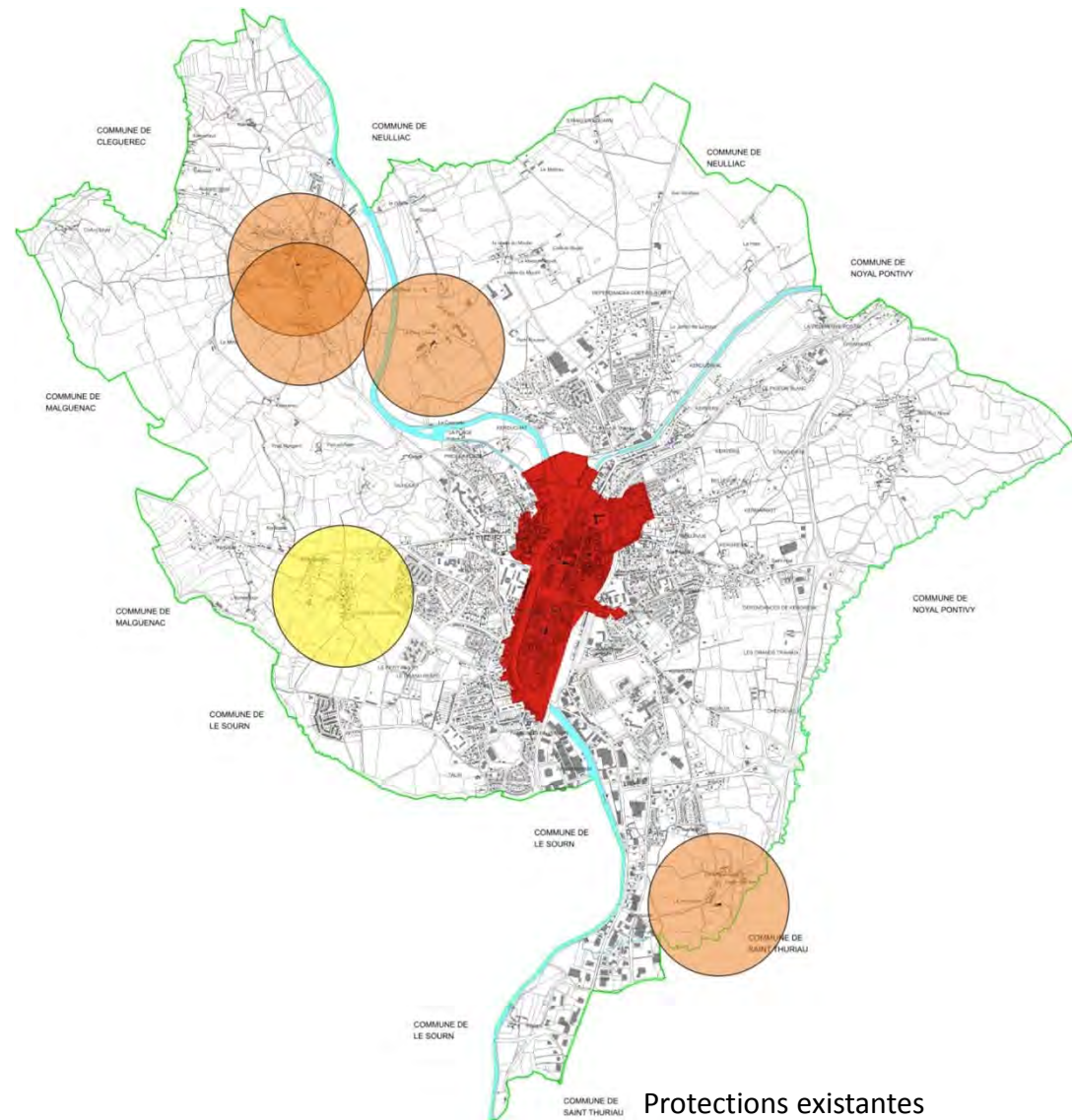
OBJECTIFS DE L'AVAP de PONTIVY

Pontivy dispose d'une ZPPAU ne traitant que du milieu urbain, créée par arrêté du 1^{er} décembre 1993.

Le rapport de présentation du PLU recense un patrimoine bâti hors agglomération, mais le règlement du PLU n'inclut pas de mesures de protection du patrimoine bâti hors agglomération.

Par délibération du 25 mai 2009, le conseil municipal prescrit la révision de la ZPPAU en ZPPAUP, avec extension du périmètre de l'étude à l'ensemble du territoire de la commune.

Aujourd'hui l'AVAP s'attache au recensement du patrimoine paysager et bâti en secteur urbain et en secteur rural, et à l'élaboration des mesures réglementaires assurant sa préservation et sa mise en valeur.



ETAT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE

Marché pour la révision de la ZPPAU et son actualisation en ZPPAUP : juin 2009

Démarrage de l'étude : octobre 2009

Phase n°1 : Documentation et analyse du patrimoine existant.

Phase n°2 : Synthèse des données et élaboration des thèmes réglementaires.

Rédaction du règlement ZPPAUP.

Elaboration du plan de règlement ZPPAUP.

Ecriture du rapport de présentation de la ZPPAUP.

Décret relatif aux AVAP : 19 décembre 2011

Circulaire d'application : 2 mars 2012

Confirmation du passage de l'étude ZPPAUP de Pontivy en AVAP : avril 2012

POURSUITE DE L'ETUDE

Reprise des études sous forme AVAP : 17 septembre 2012.

Objectifs :

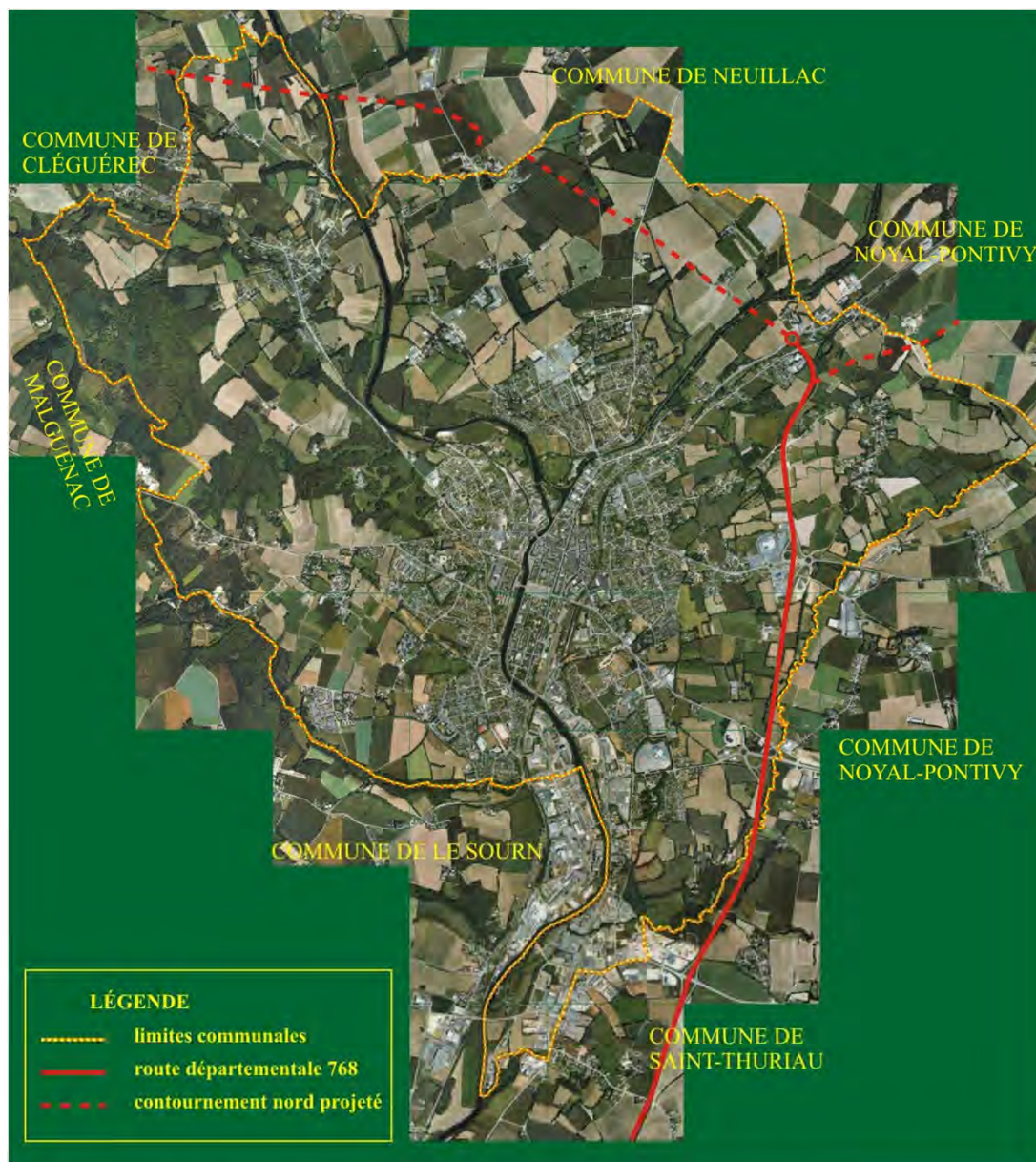
- Mise en forme du DIAGNOSTIC de l'AVAP
- Rédaction du RAPPORT DE PRESENTATION de l'AVAP
- Adaptations , compléments et réécriture partielle du REGLEMENT de l'AVAP

Modalités de l'instruction de l'AVAP :

- Validation de l'étude par la commission locale de l'AVAP, puis passage en CRPS, puis mise à l'enquête publique.
- Concertation avec la population.

Echéancier :

À déterminer au cours de la première commission locale.



LE TERRITOIRE

Les frontières de la commune de Pontivy s'établissent avec six autres communes. En plusieurs endroits elles se calent sur la limite naturelle des cours d'eau : le ruisseau du Saint-Niel à l'est en limite de Noyal-Pontivy ; le Blavet et le ruisseau du Moulin-du-Petit-Resto (ou de Sainte-Tréphine) au sud, en limite de Le Sourn ; le Blavet et le ruisseau de Stang-er-Luarn au nord, en limite de Neuillac.

Le territoire de la commune est divisé en trois secteurs géographiques par la confluence du Blavet et du canal de Nantes à Brest.

La ville se développe principalement au sud de cette confluence et occupe près du tiers du territoire communal. Au sud-est, l'extension urbaine se rapproche de la vallée du Saint-Niel, en limite de commune. Il en est de même au sud-ouest, du quartier du Grand-Resto jusqu'à la vallée du ruisseau du Moulin-du-Petit-Resto (dit aussi de Talin).

Au nord de la ville, entre les tronçons ouest et est du canal de Nantes à Brest, des extensions urbaines sont envisagées jusqu'à Coët-er-Boper.

Enfin le paysage agraire est encore bien présent dans le quart nord-ouest, avec une structure bocagère et des massifs boisés importants. Il en est de même aux abords du village de Talcoët-Noyal et particulièrement en bordure du ruisseau du Saint-Niel.

Jusqu'aux années 1970-1980, toutes les routes départementales qui aboutissaient à Pontivy, franchissaient le Blavet sur l'un ou l'autre des ponts du centre urbain. Les infrastructures routières de contournement de la ville par l'est, et à terme par le nord, ont et auront un impact important sur la qualité des paysages ruraux et sur le canal.

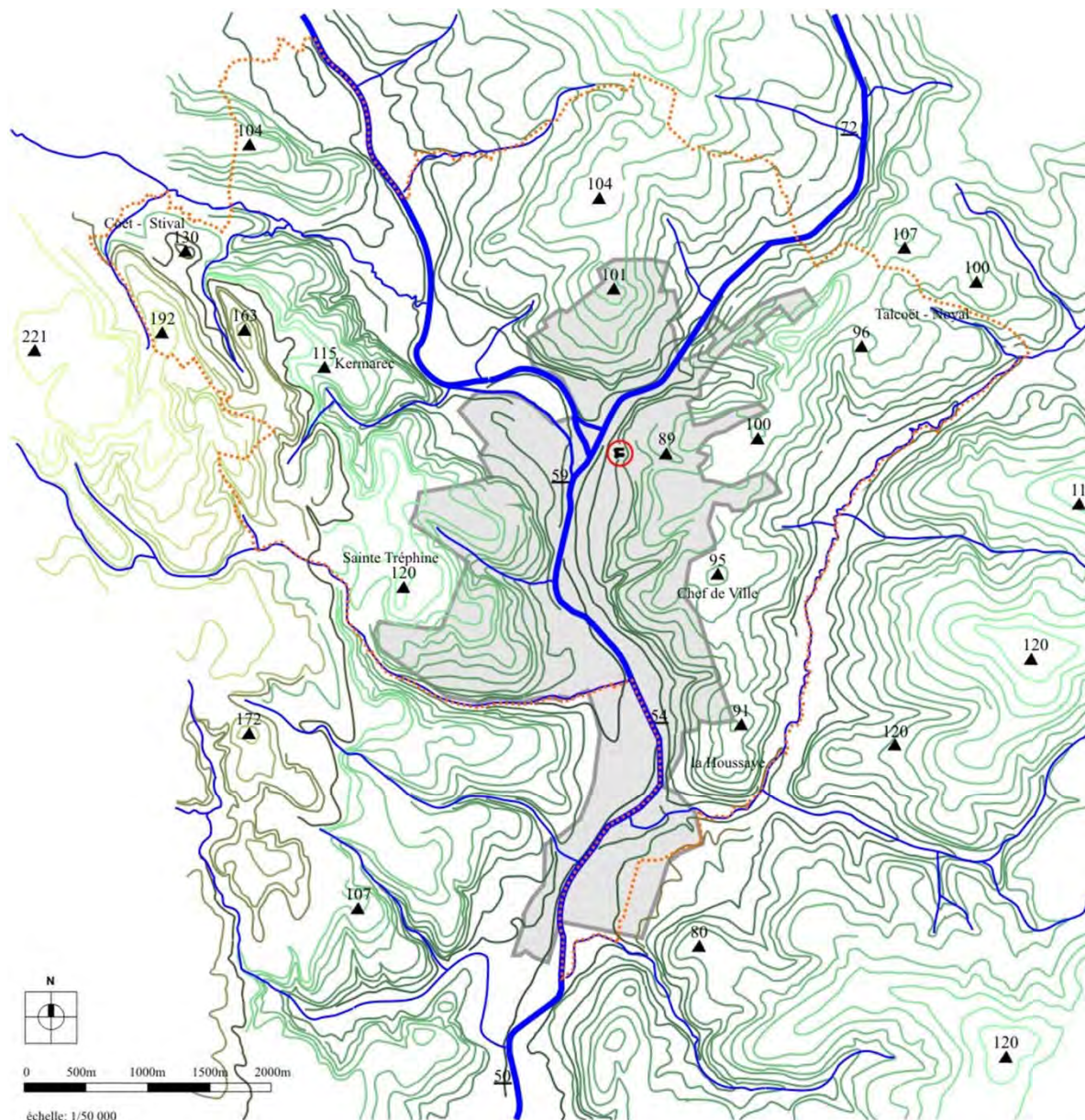
TOPOGRAPHIE

altitude maximum : 192 m.
altitude minimum : 48 m.

La commune de Pontivy est fortement marquée par la vallée du Blavet, fleuve dont le tracé sinueux a entaillé un massif granitique ancien. Le relief est ponctué d'une succession de collines au milieu desquelles serpente désormais le canal. Les hauteurs des promontoires sont plus marquées à l'ouest où l'on trouve la cote maximale de 192 m d'altitude au voisinage de la limite communale de Malguénac. L'altitude minimale de 48 m se trouve en fond de vallée au sud de la commune.

Au nord-ouest de la commune la vallée du Blavet présente une grande largeur. Il s'y développe de vastes étendues de prairies humides, notamment aux abords du village de Stival. Par contre c'est dans un secteur plus étroit de la vallée que s'est développé le site de la ville de Pontivy.

Plus généralement, cette topographie relativement prononcée qu'accompagne un réseau hydrographique complexe, offre des points de vues multiples sur le territoire. Des perspectives s'ouvrent sur les paysages agraires, les coteaux boisés, les villages et écarts, mais aussi sur les paysages urbains.



- emprise de la ville actuelle
- limites communales
- château des Rohan

II - LES PAYSAGES

VALLONNEMENTS ET PROMONTOIRES

Le relief vallonné offre des points de vues multiples sur le territoire. D'un versant à l'autre de la vallée du Blavet, on découvre depuis les coteaux, un paysage ouvert. En fond de vallée, villages et écarts se développent sur des terrains situés en limite des zones inondables. Sur les versants bien exposés favorisant l'agriculture, se trouvent d'autres fermes et hameaux. Dans les secteurs les plus escarpés, limitant la mise en culture, les bois prédominent, ainsi que quelques landes.

Dans les vallées étroites des rivières et ruisseaux secondaires tel que celui du Saint-Niel, les paysages se referment. La topographie prononcée limite la mise en culture et l'implantation de l'habitat. On n'y trouve que de modestes écarts implantés à flanc de coteau dans un environnement boisé. C'est le cas de Kerlo dans la vallée du Saint-Niel, ou de Coët-Stival sur les hauteurs de Stival.

En approche du centre urbanisé et dans la ville elle-même, les situations de co-visibilités sont nombreuses. Ici la vallée du Blavet se resserre et d'un versant à l'autre, on distingue la silhouette des bâtiments remarquables tels les tours du château ou les clochers des églises. Au 19^e siècle, le projet de la ville impériale a su tirer partie de cette topographie dans la mise en place de perspectives urbaines remarquables.

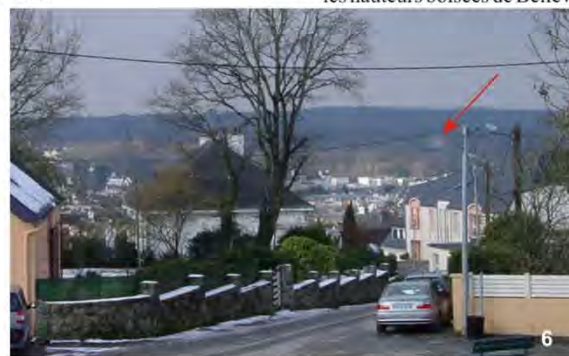
Dans ce contexte vallonné, que ce soit en milieu ouvert ou fermé, toute construction ou groupement de constructions présente un impact non négligeable dans le paysage, qu'il convient de maîtriser.

06 : en ville, vue transversale est-ouest depuis Bellevue. En fond de vallée on distingue le quartier de Tréleau et l'hospice devant le coteau de Talhouët (flèche rouge).

07 : en approche de la ville, rue des Ajoncs, descente vers Tréleau avec la silhouette du château des Rohan et les hauteurs boisées de Bellevue à l'arrière plan



01 : vallée du Blavet, vue transversale sud-nord depuis Le Minio
 02 : vallée du Blavet, vue transversale est-ouest sur les hauts de Stival depuis Ty-Lann-er-Vélin
 03 : le coteau de Kerlo-d'en Bas
 04 : chapelle de La Houssaye sur son promontoire, altitude : 91 m.
 05 : Coët-Stival, habitations à flanc de coteau





01 : le village de Stival dominé par un coteau boisé

02 : le vallon du ruisseau de Talhouët, boisement remarquable route du Minio et de Kermarec



2

BOISEMENTS, BOCAGE ET CHEMINS

Les masses boisées sont plus particulièrement présentes dans la partie occidentale de la commune (Coët-Stival). Elles occupent les flancs de coteaux escarpés des promontoires naturels (Hauts de Stival ou La Houssaye) ou des vallons (Talhouët).

Bien que remembré dans les années 1960, le paysage agricole conserve en de multiples endroits les **caractéristiques bocagères** de parcelles délimitées par des haies plantées. Ces plantations qui offraient de nombreux avantages dans l'économie des campagnes (abris du vent, bois de chauffage, clôtures naturelles servant d'appoint nutritionnel pour les animaux), participent à la composition des espaces. Par ailleurs, elles limitent toujours l'impact du ravinement sur les terrains escarpés.

Les haies marquent également le paysage rural en accompagnement des chemins anciens.

Les chemins témoignent des liaisons entre les villages, vers un point d'eau, ou vers les parcelles agricoles environnantes ; mais ils reflètent aussi des usages de déplacements souvent révolus (réseau, implantation, forme et taille du chemin). Les plus remarquables sont bordés de fossés et de talus empierrés et plantés.

03 : chemin de Kerentrée à Chef-de-Ville

04 : chemin remarquable dit « des Diligences », de Stival à Cléguérec.

05 : section du chemin de Kermarec à Stival dont l'un des talus (à droite sur la photo) est détruit.



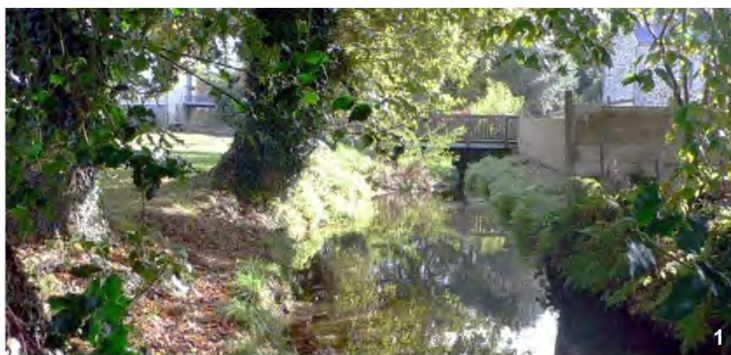
3



4



5



LES COURS D'EAU

Les paysages de la commune de Pontivy sont fortement marqués par un **réseau hydrographique dense**. Celui-ci présente des caractéristiques variées, depuis le simple ruisseau jusqu'au canal construit, en passant par les cours domestiqués qui alimentaient les biefs des moulins.

En fond de vallée et principalement le long du Blavet canalisé, les **espaces inondables** sont nombreux. En ces lieux, la présence de prairies humides caractéristiques, contribue au maintien d'écosystèmes et de paysages marquants : saulaies, marais, scirpes et roselières...

Outre les moulins et les grandes minoteries, désormais tous inactifs, les **ouvrages de franchissement** constituent un élément essentiel du patrimoine lié au cours d'eau. A toutes les époques il a fallu aménager des gués, construire des ponts et des passerelles. Aujourd'hui ces ouvrages font partie des paysages ruraux et urbains en accompagnement des voies les plus anciennes comme les plus récentes.

Sur la commune on dénombre neuf ponts carrossables franchissant le Blavet canalisé, et quatre autres respectivement aménagés sur le ruisseau de Saint-Niel (1 pont), sur celui de Stival (2) et sur la Vieille Rivière (1).

01 et 04 : ruisseau de Stival en traverse du village, son cours exclusivement aérien et ses berges non aménagées assurent là aussi la pérennité de l'écosystème.

02 : Débordements du ruisseau de Saint-Niel (janvier 2010) au niveau d'un gué joignant la commune de Noyal-Pontivy

03 : prairies humides et haies de bouleaux, rive droite du Blavet, aux environs de Kernaud

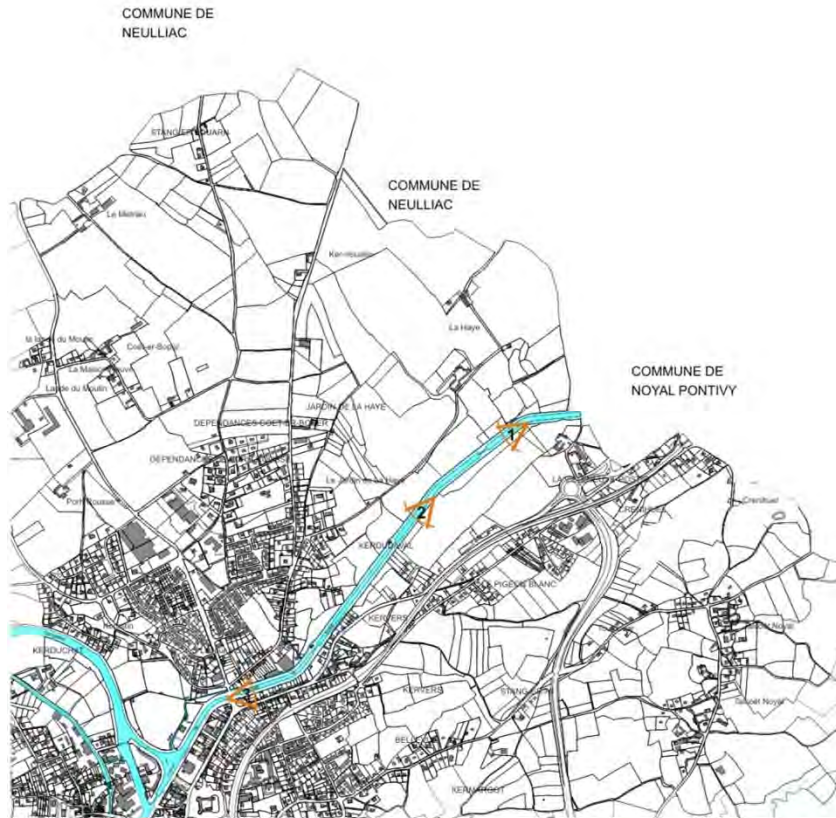


04 : le pont de Stival, ouvrage du 19^e siècle.

05 : en ville, le pont de Tréleau et celui des Récollets vers 1960 (AD56, 5Fi, carte postale La Pie).

06 : le moulin de Stival au début du 20^e siècle (AMP, carte postale)
07 : la Vieille Rivière dans le quartier des moulins de Tréleau.

CANAL DE NANTES À BREST PARTIE EST (jonction de l'Oust au Blavet)



Sur la commune de Pontivy, seule la section nord-est qui correspond au canal de jonction de l'Oust au Blavet, est une construction ex-nihilo.

On y découvre toute la rigueur du travail des ingénieurs : l'ouvrage offre un tracé régulier, bordé de chaque côté par un chemin de halage et de perrés maçonnés sur berges.



Le long du cours d'eau, chemins de halage et sentiers sur berges constituent le lieu privilégié de découverte des canaux. Ici, les fonds de parcelles en rives se retrouvent au premier plan dans la perception globale du paysage. En approche de la ville le traitement des fonds de parcelles, le plus souvent aménagés de jardins, y est donc particulièrement sensible.



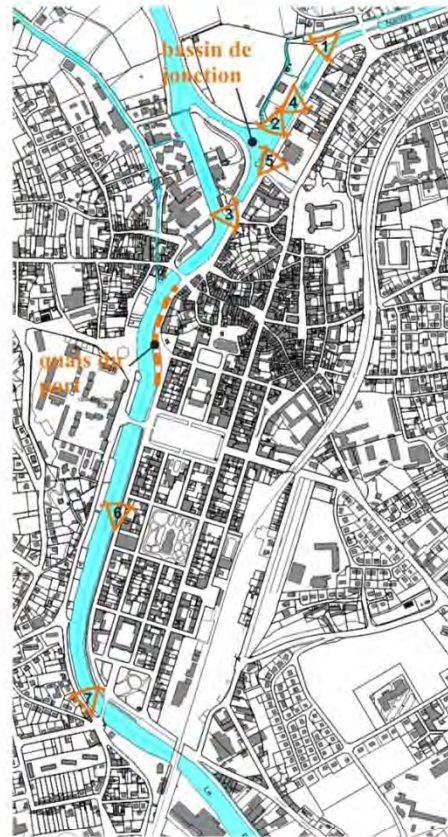
Le bassin de jonction achevé dans les années 1840 est aussi nommé bassin du Champ-de-Foire, désormais occupé par la le Palais des congrès. Un quai dit « débarcadère du Champ-de-Foire » y est aménagé en amont de l'écluse des Récollets.

Ci-dessous : vue aérienne oblique vers 1960, AD56, 5Fi carte postale La Pie



01 : plantations remarquables de chênes le long du chemin de halage, aux abords de la base de loisirs de Toulboubou.
02 : vestiges de plantations sur le quai des Récollets, en amont de l'écluse et pont du même nom

O. Fetter, C. Herbaut, B. Lanctuit



03 : maisons éclésiastiques des Récollets

04 et 05 : quai du débarcadère du Champ-de-Foire

06 : cours inférieur du Blavet canalisé en travers de la ville, quai du Plessis devant le quartier Clisson (rive droite) et pont joignant les deux rives dans l'axe de la Plaine (rive gauche)

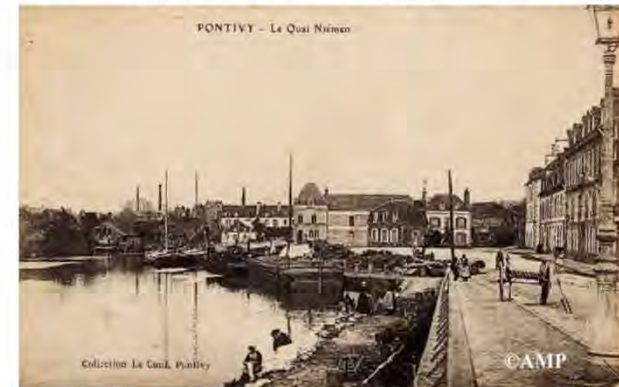
07 : cour inférieur du Blavet canalisé en travers de la ville, plantations de palmiers rive droite, le long des berges et de la rue du 2^e Chasseur

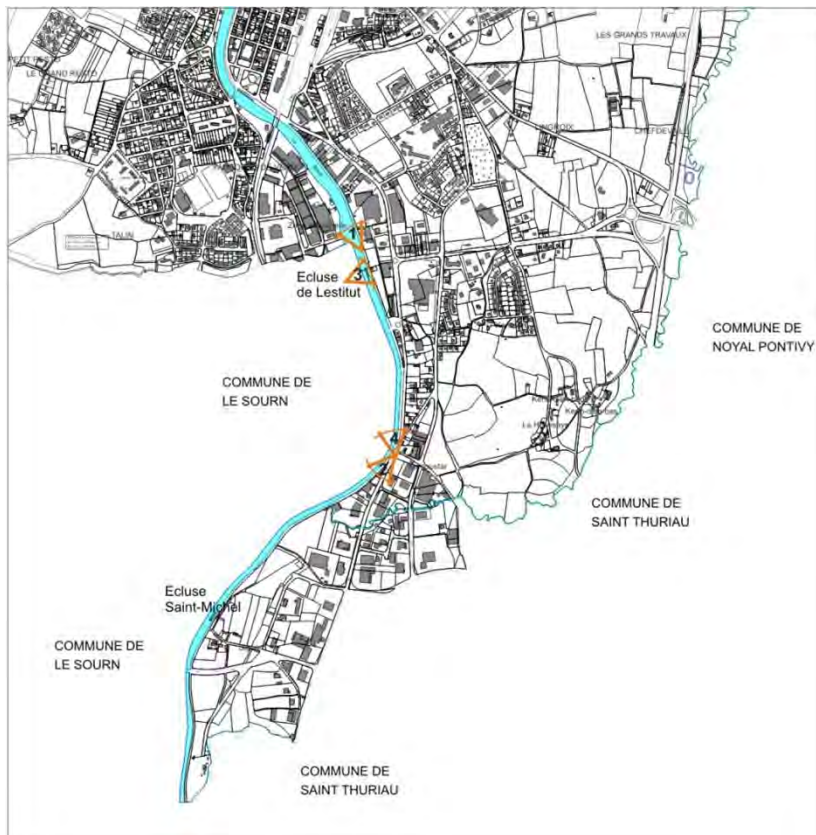


EN TRAVERSE DE LA VILLE

Bassin de jonction et Blavet inférieur

Dans la partie urbaine, en travers de la ville historique, les ouvrages hydrauliques s'organisent en fonction du bassin de jonction au nord et du port fluvial aménagé au niveau des quais de Presbourg et de Niemen sur le Blavet inférieur (carte postale ci-dessous). L'activité portuaire aujourd'hui disparue, subsistent les quais et les cales du 19^e siècle, des ouvrages devenus obsolètes parfois menacés par les extensions de voiries et les parkings. De la même façon les plantations le long du halage sont ponctuellement négligées ou non remplacées (fig. 02 et 05).





AU SUD DE LA VILLE BLAVET INFÉRIEUR (de Pontivy à Hennebont)



Vue générale vers le Nord, en traverse de la zone industrielle



Vue générale vers le Sud, depuis la D 768A (rue M. Sangnier)

En aval au Pont-du-Chemin-de-Fer, le Blavet canalisé traverse la zone d'activité industrielle et commerciale de Pontivy (rive gauche) et celle de Le Sourin (rive droite). Comme dans la section nord-ouest, la limite communale se trouve au centre du cours d'eau, ce qui engendre des difficultés d'harmonisation dans la gestion des paysages.

Ecluse et maison éclésièrre de Lestitut, n°2 sur le Blavet canalisé.



Pont métallique de l'ancienne voie ferrée



Dans les zones d'activité industrielle et commerciale situées en rive du canal, les fonds de parcelles présentent un déficit en termes d'aménagement (ci-contre). Elles servent de parking, d'aire de stockage de matériaux divers, dont l'aspect altère les qualités paysagères du canal.

UN PATRIMOINE FLUVIAL EXCEPTIONNEL

Les plantations sur chemin de halage

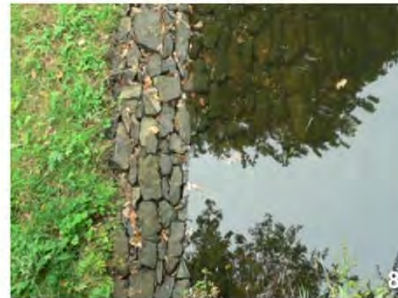
En bordure extérieure des chemins de halage, les plantations d'arbres, répondaient dès l'origine à des besoins multiples (économiques, techniques). Elles caractérisent partout en France la présence des canaux et sont une partie constituante de l'ouvrage.

ARBRES TIGES DE HAUT JET de première grandeur (taille supérieure à 20 m à l'âge adulte), plantés à une inter-distance de 4 mètres.
 ESSENCES LOCALES : hêtres, chênes robur, châtaigniers, frênes, merisiers, érables planes, érables sycomores, érables champêtres, charmes.
 En travers de la ville et aux abords du bassin de jonction : tilleuls ou marronniers.
 Aux abords des maisons d'éclusiers : fruitiers, adaptés à l'échelle et à l'usage des lieux.



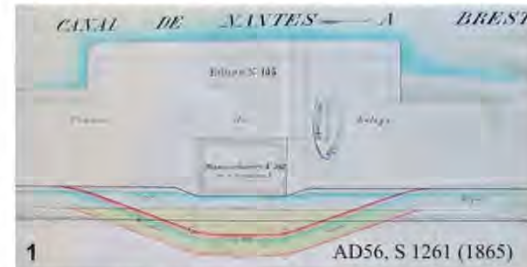
07 : canal de jonction de l'Oust au Blavet, entre les écluses de La Haie (n°103) et de Kerdudaval (n°105)

08 : détail de l'appareillage soigné des perrés.



Les ouvrages

Tous les ouvrages qui constituent ou accompagnent les canaux sont des parties constituantes de l'ensemble. Outre les ponts, passerelles et maisons éclusières et leurs jardins (potagers et vergers), il s'agit aussi des berges empierrées ou maçonnées, des chemins de halage, fossés et petits canaux latéraux (rigoles), des plantations d'arbres, des écluses, des quais et cales du port, des bornes et signalétique particulière...



01 : plan daté 1865 de l'écluse de Kerdudaval (n°105) sur le canal de jonction de l'Oust au Blavet.

02 : maison éclusière de Lestitut (n°2) sur le Blavet inférieur.



03 : minoterie et écluse de Guernal (n°109) sur le Blavet supérieur.

04 : détail des ouvrages en pierre de taille d'une écluse

05 : borne sur le halage vers Gouarec (Blavet supérieur)

06 : panneau routier, au niveau du pont et écluse du Ponteau.



IV- BÂTI ET TERRITOIRES

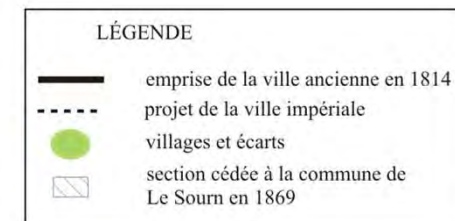
OCCUPATION DU TERRITOIRE AU DÉBUT DU 19^e SIÈCLE

La commune de Pontivy comptait environ 5000 habitants, au début du 19^e siècle, dont une large part résidaient en secteur rural.

Vers 1850 l'emprise de la ville est encore réduite à celle de la fin du 18^e siècle. Le projet de la « nouvelle ville » au sud, ne prend véritablement forme qu'à partir des années 1860.

Sur les plans cadastraux de 1814 et de 1846, le nombre et la répartition des villages, hameaux et écarts qui regroupent les habitations rurales, permet d'apprécier l'importance de l'économie agricole sur la commune. Seuls les secteurs où la topographie plus escarpée interdit la mise en culture, demeurent inhabités.

En 1869, la commune perd une partie de son territoire, correspondant à la section G du cadastre de l'époque, à la faveur de la création de la commune voisine de Le Sourn.



OCCUPATION DU TERRITOIRE AU DÉBUT DU 21^e SIÈCLE

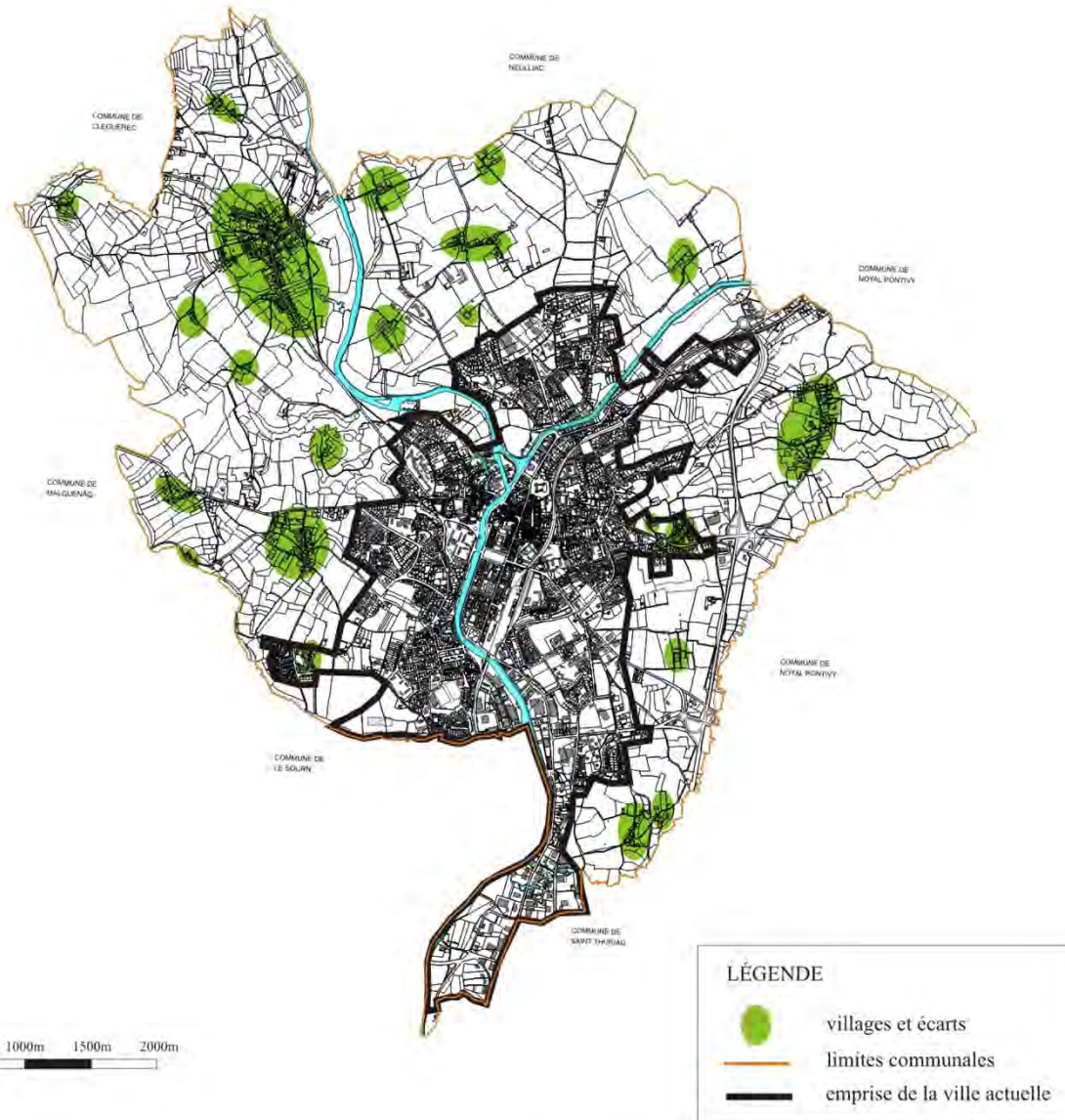
Aujourd'hui la commune de Pontivy compte près de 15 000 habitants.

L'étude comparative des plans du 19^e siècle et actuels met en exergue l'extension du tissu urbain qui a fortement gagné sur les terres agricoles anciennement situées aux abords de la ville, mais aussi le long des principales voies d'accès. On trouve également le long de ces voies, en périphérie sud, nord et ouest, les zones d'activité et industrielles ainsi que des équipements spécifiques tel l'hospice dépendant de l'hôpital le long de la D 764 ou la station d'épuration au sud.

Le secteur rural a connu également bon nombre de modifications. Certains écarts sont désormais englobés dans les extensions urbaines : Saint-Médard, Kergresil et Saint-Niel à l'est ; Signan, Lestitut, Kergoustard au sud ; Talin, Le Resto à l'ouest ; Kerostin, Four-à-Chaux, Kerdudaval et Kervers au nord, etc.

D'autres villages ont grandi à la faveur du lotissement de parcelles agricoles, aujourd'hui construites de maisons individuelles : Stival, Sainte-Tréphine, etc.

Cependant dans une douzaine de hameaux et écarts non trop remaniés, le patrimoine bâti, les cheminements anciens et les espaces attenants, constituent toujours des témoignages identitaires forts des paysages ruraux et périurbains de Pontivy.





01 : A Saint-Niel, la majorité des maisons-fermes possède une façade principale ouverte sur un espace commun aux habitants du village. On y trouve notamment un puits (flèche).



02 : Dans les villages, ici à Stival, fermes et maisons sont souvent construites à l'alignement des anciens chemins. Les dépendances, remises et granges sont parfois situées de l'autre côté de la voie.



03 : Ferme isolée au sud de l'écart de Guernal : perpendiculaire à la route, la façade principale est orientée au sud-est, tandis qu'au nord contre une façade postérieure quasi aveugle, est adossé un appentis postérieur servant probablement de cellier.

O. Fetter, C. Herbaut, B. Lanctuit

IV - 1 - EN MILIEU RURAL

A - RÉPARTITION ET IMPLANTATION DE L'HABITAT

Entre 1968 et 1975 un inventaire systématique du patrimoine rural a été réalisé à l'échelle du territoire communal par le service régional de l'Inventaire (DRAC - Bretagne). Ce document n'a jamais été pris en compte dans les différents règlements d'urbanisme de Pontivy.

Le présent diagnostic s'est fortement inspiré de l'enquête de l'Inventaire : 40 ans après, on constate non seulement d'importantes modifications, conséquence de l'aménagement et de la construction des espaces, mais aussi un appauvrissement du patrimoine architectural, dénaturé par des transformations abusives ou plus radicalement détruit.

Cependant, il subsiste sur la commune plusieurs hameaux communément appelés villages, ainsi que des écarts regroupant une ou plusieurs fermes, qui constituent un patrimoine rural de qualité tant dans l'implantation et l'organisation des constructions et des espaces libres, que dans la forme architecturale du bâti.

MORPHOLOGIE DES VILLAGES ET DES ÉCARTS

A l'intérieur de certains villages et écarts, subsiste la trame de l'**implantation groupée** de l'habitat. Elle se caractérise par une agrégation de parcelles de petite taille, organisées suivant le modèle rural de la ferme (logis et dépendances) avec cour ouverte, à proximité desquelles se trouvaient « courtils » et « prateaux » c'est-à-dire les jardins potagers et les prés de petite surface.

Dans une trame de cheminements parfois nombreux (Stival, Sainte-Tréphine, Talcoët-Noyal), les constructions sont généralement implantées à l'alignement des voies. En accompagnement des cheminements et du parcellaire, les talus et fossés, plus rarement des murets, structurent cette composition agglomérée.

Sur les plans cadastraux du 19e siècle, est indiquée la nature des espaces libres et des cultures :

A : aire à battre, C : courtil ; Ch : chanvrière ; J : jardin ; P : pré ; T : terres labourables, etc.





01 et 02 : Dans la partie septentrionale de Talcoët-Noyal, la morphologie du village avec ses chemins qui distribuent fermes, anciens potagers et vergers, est assez bien préservée. Elle offre à cet endroit de grandes similitudes avec le plan cadastral de 1846, car la voie neuve qui traverse le hameau a été aménagée plus à l'ouest (la maison parcelle n°88 est détruite).



AD56, 3P 224 (extrait)



03 : A la Houssaye, la route qui menait au pont traversant le ruisseau du Saint-Niel a été déviée sur le flanc est du promontoire. Seul un tronçon de voie donnant accès au placître de la chapelle depuis le nord du village est un aménagement moderne. L'ancien chemin d'accès est conservé à l'ouest (à droite sur la photo) dans ses proportions d'origine avec son talus empierré.

Chemins et espaces libres

Dans les villages et écarts non trop remaniés, l'organisation des masses bâties et des espaces libres – chemins, cours et jardins – est aussi préservée. Ce sont des éléments indissociables dans le contexte de l'habitat groupé, au sein duquel existe une relation étroite entre le bâti, les espaces de travail (cours et aires à battre), les espaces vivriers (courtils = jardins potagers) et les cheminements.

Si la topographie l'autorise la majorité des fermes et des maisons ont leur façade principale aspectée au sud. De fait, la cour mais aussi l'aire à battre sont positionnées devant la façade ou légèrement latéralisées. Les jardins potagers et petits vergers aménagés à proximité des habitations forment un agrégat de parcelles parfois très modestes, telle une couronne autour des habitations au delà de laquelle se trouvent les parcelles agricoles de plus grande taille (champs et prairies).

Le réseau des chemins qui parcourent les hameaux assure la desserte quotidienne de ces parcelles, en plus des voies traversières et de celles qui mènent aux points d'eau : puits communs, lavoirs-fontaines ou cours d'eau.

A l'exception de Stival où la route royale dite d'Angers à Brest (actuelle D. 764) fut

élargie en traverse du village dès le 19^e siècle, la majorité des lieux-dits étudiés on vu leur voirie modifiée au cours du 20^e siècle et parfois très tardivement. Cependant, il subsiste encore des chemins dont la forme et le gabarit demeurent en parfaite adéquation avec la morphologie ancienne du hameau.



04 : Sainte-Tréphine, remarquable mur de soutènement appareillé en moellons de granite, bordant le chemin nord vers la route de l'Echantillon.

05 : A Stival, dans la partie ouest du village qui se développe à flanc de coteau, sont conservés des anciens chemins, dans leurs configurations traditionnelles : gabarits et talus, à l'exception du revêtement goudronné.



- 01 : Stival, fontaine Saint-Pierre, aménagée dans le vallon du ruisseau du village
 02 : Stival, fontaine Saint-Mériadec, au sud du village (ISMH 1928)
 03 : Sainte-Tréphine, puits (commun ?) au centre du village, accessible depuis la voie publique.
 04-05 : Stival, puits (commun ?) portant la date 1827, accessible depuis la voie publique
 06 : Coët-Stival, l'un des deux fours à pain représentés sur les plans cadastraux du 19^e siècle, contrairement aux fours privés, son ouverture est orientée sur le chemin qui traverse le village.
 07 : Sainte-Tréphine, four à pain déjà représenté sur les plans cadastraux du 19^e siècle, sans doute commun à plusieurs familles car son ouverture est orientée sur la voie publique.



PATRIMOINE COMMUN DES VILLAGES ET DES ÉCARTS

A l'intérieur de certains villages et écarts, subsistent des constructions liées aux usages anciens des populations rurales : fours, puits, fontaines, lavoirs, accessibles à tous sont souvent implantés sur des espaces communs ou en bordure de chemins. Ces édicules qui participent à la compréhension des espaces et des cheminements, ne peuvent être dissociés de l'approche patrimoniale globale des villages et des écarts. Les règlements d'urbanisme actuels, en répertoriant tout azimut ce « petit patrimoine » (en vertu de la Loi Paysage), tendent à focaliser l'attention sur des usages disparus, et à dissocier ces édicules de leur environnement d'origine : pourquoi fleurir un four (fig. 07) alors qu'il faudrait d'abord améliorer le traitement de ses abords immédiats ?

Les fours à pain sont nombreux : les fermes isolées en sont dotées, les hameaux les plus importants en possèdent plusieurs. Dans ce cas et pour en faciliter l'usage collectif ils étaient implantés sur des espaces communs ou en limite de ceux-ci. Jusqu'à une période récente (milieu du 20^e siècle) ces fours étaient entretenus car ils répondaient aux problèmes d'isolement des populations rurales.

Les fontaines sont peu nombreuses sur le territoire étudié, elles ont probablement disparu en même temps que leur usage. Deux fontaines de dévotion subsistent à Stival : l'une dédiée à saint Mériadec au sud du village, date du début du 16^e siècle ; la seconde plus récente est dédiée à saint Pierre, comme l'était l'église paroissiale du village aujourd'hui disparue.

En l'absence de fontaine certains hameaux et écarts sont dotés de **puits**. Ils sont alors implantés sur un espace commun comme à Saint-Niel ou encore en pied de façade d'habitations situées en bordure de voies. Difficile dans ce cas de distinguer un puits privatif d'un puits à usage de la communauté.

PATRIMOINE RELIGIEUX

Les chapelles

Il existe trois chapelles sur le secteur rural de Pontivy. Deux sont implantées au cœur des plus importants villages de la commune, Saint-Mériadec à Stival et Sainte-Tréphine ; la troisième dédiée à Notre-Dame de la Houssaye, est un édifice qui sacralise un lieu de foires réputées depuis la fin du Moyen Âge.

Les qualités architecturales et le décor intérieur de chacune d'elles ont engendré une protection au titre de la loi sur les monuments historiques. Ces monuments sont bien documentés.

Fontaines de dévotion

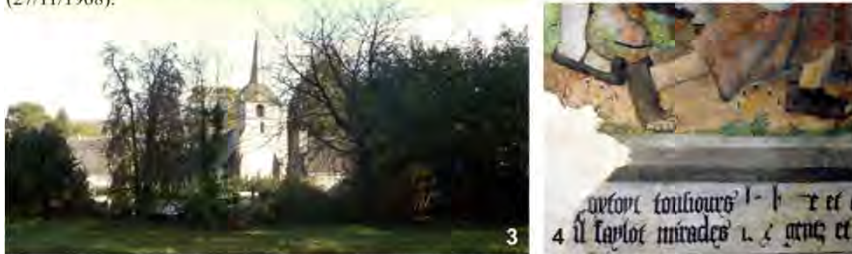
Dans la région, ces fontaines sacrées sont le plus souvent attachées à une chapelle (ou une église) proche. Elles se distinguent des simples fontaines par une architecture remarquable et la présence d'une niche dans laquelle figurait une représentation sculptée du saint protecteur. A Stival subsistent deux fontaines de dévotion l'une dédiée à saint Mériadec, la seconde à saint Pierre patron de l'église paroissiale démolie. La fontaine de dévotion attachée à Notre-Dame de la Houssaye se trouve à quelques centaines de mètres en contrebas du site, sur la commune de Saint-Thuriau. Les travaux d'aménagement de D 768 en ont rendu l'accès difficile, et une fontaine neuve a donc été bâtie au nord de cette voie à la fin des années 1970.

Les croix monumentales

Croix de chemin et calvaires sont peu nombreux sur le territoire étudié. Certaines croix ont disparu, telle celle représentée sur le cadastre ancien au nord de Talcoët-Noyal. Outre les calvaires associés aux chapelles de La Houssaye et de Stival, seules deux croix monumentales sont répertoriées en milieu rural : celle de Saint-Tréphine et le calvaire de Kerlo, tous les deux datant du 19^e siècle.



01 et 02: La chapelle Saint-Tréphine d'origine ancienne fut fortement remaniée en 1623 puis au cours du 17^e siècle, par l'adjonction d'un retable et d'une sacristie adossée, occultant définitivement la baie du chevet. L'édifice d'apparence modeste recèle des lambris peints remarquables datés 1701. Elle est classée MH (27/11/1968).



03 et 04: L'église (autrefois chapelle) Saint-Mériadec de Stival est un édifice homogène de la fin du 15^e siècle et du début du siècle suivant (ISMH, 27/11/1933). Les peintures murales qui ornent le chœur, illustrent la vie et les miracles de saint Mériadec. Rare exemple du début 16^e siècle conservé dans la région, elles sont classées MH (30/10/1985).



05: La chapelle Notre-Dame de La Houssaye, ISMH (15/01/1935), est un édifice imposant construit à partir de 1435. La partie occidentale de la nef et un clocher remarquable sont ajoutés entre 1730 et 1779, puis une flèche au 19^e siècle, accentuant d'avantage l'aspect imposant de l'église au sommet du promontoire.

06: Calvaire daté 1644, situé devant le porche occidental de la chapelle ND de la Houssaye, (ISMH 20/03/1934)



07: la croix de Sainte-Tréphine, 19^e siècle, marque le carrefour de la VC n°2, ancienne route royale de Brest à Rennes, avec le chemin d'accès au village, actuelle rue du Calvaire.

08: socle d'une croix disparue (?), au milieu d'un chemin longeant le ruisseau du Saint-Niel, à l'est du hameau de Talcoët-Noyal

B - TYPOLOGIE DE L'HABITAT RURAL

MATÉRIAUX ET MISE EN OEUVRE

La pierre

Le sous-sol de Pontivy est constitué en majorité de schistes argileux qui, en s'altérant, prennent une teinte verdâtre, et que l'on appelle dans le pays « la pierre bleue ». A l'ouest de la commune, des affleurements granitiques sont exploités de longue date. Les carrières de l'Echantillon aujourd'hui abandonnées, sont réputées depuis le Moyen Âge pour la qualité des matériaux extraits.

Ces deux roches employées sous la forme de moellons ou de pierres de taille constituent l'essentiel des maçonneries du bâti en milieu rural (comme en milieu urbain d'ailleurs). Si le granite est parfois utilisé seul, la « pierre bleue » ne l'est quasiment jamais : les entourages des baies sont, sauf exception, toujours traités en granite.

Lorsque les maçonneries en moellons sont de médiocre qualité esthétique, elles sont recouvertes par des enduits. Par ailleurs, sur les parements en pierres de taille, l'alternance d'assises de granite et de schiste offre des effets de polychromie caractéristiques des périodes les plus anciennes. Cette mise en oeuvre disparaît au 18^e siècle.

Le bois

A l'image des maisons urbaines, la constructions en pan de bois est aussi présente en milieu rural, mais semble avoir été utilisée exclusivement pour les dépendances. Quelques granges, remises, charretteries de ce type subsistent encore notamment à Sainte-Tréphine.



01: Ferme à Stival, parement en pierre de taille avec alternance d'assises de granite et de schiste.
03 : Ste-Tréphine, maison datée 1820, façade en pierre de taille de granite.

02: Coët-Stival, parement en moellons tout-venant de granite recouvert d'un enduit.
04 : Sainte-Tréphine, grange-remise en charpente dont le niveau supérieur est en pan de bois.

Les couvertures

A l'exception des manoirs et des châteaux couverts en ardoises, les couvertures des fermes et des maisons en milieu rural étaient en chaume. Dans la région il s'agissait de paille de seigle. Aujourd'hui lors d'une restauration on utilise du roseau par défaut. Les couvertures d'ardoises à faitage en terre cuite sont désormais généralisées, alors qu'il existait encore lors de l'enquête de 1968-1975 bon nombre d'exemples de couvertures à ligolets d'ardoises. La tuile reste exceptionnelle.



05 : Kerlo-d'en-Bas, anciennes chaumières dont le toit présente une pente fortement prononcée.
06 : Kerlo-d'en-Bas, logis-étable couvert en paille de seigle, photographie vers 1970 (© Service régional de l'Inventaire).

07 : La Houssaye, maison couverte en roseau.
08 : Manoir de la Villeneuve, couverture d'ardoise, faitage à ligolet d'ardoises.

Rappel :

L'inventaire du bâti en milieu rural met en exergue la qualité et la diversité de ce patrimoine. Il se caractérise notamment par la présence d'un panel conséquent de manoirs, de fermes et de maisons, datés des 16^e, 17^e et 18^e siècles.

Les enquêtes de 1968-1975 (DRAC) et de 2010-2011 révèlent certaines particularités des constructions : une mise en œuvre soignée des maçonneries de granite et de schiste, la présence de logis à deux niveaux d'habitation avec escalier extérieur, ou encore des granges-remises sur piliers monolithes et structure en pan de bois... Autant d'éléments qui permettent d'apprécier la richesse de l'économie agricole passée de la région.



01 : Talcoët-Noyal, logis étable fin 16^e - début 17^e siècle. Les tôles remplacent la couverture en chaume de manière provisoire sans altérer la pente du toit.

02 : Talcoët-Noyal, logis à pièce unique daté 1780. La fenêtre est encore à cette époque de proportion modeste. Dans un appentis postérieur aménagé contre la façade nord, existe un cellier communiquant avec la pièce à vivre.

03 : Guernal, logis-étable à deux portes du 19^e siècle : la proportion des ouvertures, la standardisation de la taille des pierres des entourages de baie caractérisent la période.



LES FERMES ET LEURS DÉPENDANCES

Plusieurs types de fermes existent sur le territoire de Pontivy. Elles reflètent des adaptations variées à l'évolution des usages. Les plus simples réunissent sous un même toit logis, étable et greniers. Au cours des siècles la séparation des espaces réservés aux animaux et aux hommes s'affirme dans l'organisation des volumes et des circulations. Le logis des paysans les plus riches peut disposer d'une ou plusieurs chambres à l'étage.

Le **logis-étable à une seule porte** au sud du village de Talcoët-Noyal, qui peut être daté fin 16^e - début 17^e siècle, illustre une disposition simple dans laquelle hommes et bêtes entraînent par la même porte (fig.01). L'étable est éclairée par une petite ouverture, tandis que l'emplacement de l'unique pièce d'habitation est reconnaissable par la présence d'une fenêtre plus grande et la souche de cheminée en pignon. La lucarne passante dessert le grenier depuis la cour.



Au siècle suivant ce logis-étable fut augmenté d'une nouvelle unité d'habitation : logis à pièce unique sous grenier daté 1780 (fig.02). C'est à cette époque que furent posées les grilles de défense aux fenêtres des deux logis.

Le **logis-étable à deux portes** est une disposition plus évoluée où la séparation des espaces réservés aux animaux répond à des préoccupations de confort et, à partir du 19^e siècle, d'hygiène. Ci-contre (fig.03), au Guernal, cette ferme du 19^e siècle se compose d'un logis à deux pièces chauffées à RDC et d'une étable séparée par un refend. Un grenier occupe chacun des deux combles, ouverts uniquement côté cour par des lucarnes passantes qui servent de gerbières.



01 et 02 : ferme de Kerrous (Porh-Rous), logis à étage construit en 1772, dans l'alignement de l'étable. Un escalier intérieur distribue les chambres de l'étage. Le grenier dans les combles sert au stockage.

A l'arrière le pan de toiture intègre dans sa mise en oeuvre un appentis postérieur. A l'intérieur se trouve, dès l'origine, une pièce dotée d'une cheminée destinée sans doute à la préparation de la nourriture des porcs.

03 : Talcoët-Noyal, logis d'une ferme vers 1900. La façade enduite et les chaînes d'angle soignées, sont conformes aux modèles urbains de l'époque.



Le **logis à étage** reflète l'aisance des paysans les plus riches. Désormais une ou plusieurs chambres occupent l'étage, mais ces pièces peuvent aussi servir de grenier. Pour le propriétaire il s'agit de reproduire un modèle urbain de façade, tout en conservant l'usage agricole de certains espaces du logis. A cet effet on remarque que les façades arrières sont toujours plus simplement traitées, et qu'elles présentent généralement un appentis postérieur servant de cellier.

Sur la commune de Pontivy les logis de ferme à étage apparaissent dès la fin du 17^e siècle (Guernal). Ils sont courants au siècle suivant (Kerrous) et tendent à se généraliser à partir du 19^e siècle, époque à laquelle le logis de ferme reproduit systématiquement un modèle de maison particulière (Talcoët-Noyal).



06 : Stival, ferme du 17^e siècle, la distribution de l'étage est assurée par un escalier extérieur, adossé à la façade du logis et de l'étable (© ville de Pontivy).

Parmi les dépendances **les granges-remises** (à charrettes) offrent ponctuellement un traitement particulier. On rencontre plusieurs exemples de grange-remises à poteaux monolithes de granite (Talcoët-Noyal, Chef-de-Ville).

D'autres sont partiellement ou entièrement construites en charpente (Guernal, Sainte-Tréphine, Stival), avec portion de façade en pan de bois.



04 : Talcoët-Noyal, exemple de grange-remise sur poteaux de granite.

05 : Sainte-Tréphine, remarquable exemple de grange-remise à façade sur poteaux bois, construite suivant le même principe que les maisons en pan de bois de la ville. Afin d'optimiser la ventilation du haut comble à surcroît, les pans de bois assemblés en losanges n'étaient probablement pas obturés par un hourdis.

07 : Stival, grange à poteaux bois inclus postérieurement dans une cloison maçonnée



01 : Coët-Stival, maison à pièce unique du 18^e siècle



02 : Talcoët-Noyal, maison à pièce unique datée 1758 ; façade soignée ornée d'une niche à Vierge et de linteaux sculptés

03 : Sainte-Tréphine, maison à deux pièces symétriques, datée 1820.

LES MAISONS DE VILLAGE

Les maisons de village présentent elles aussi des volumes et architectures variées, selon les époques et la qualité des propriétaires : ouvriers agricoles, artisans, prêtres ou commerçants ...

Les formes les plus simples sont les **logis à pièce unique** consistant en une pièce chauffée à RDC surmontée d'un comble. Le **logis à deux pièces symétriques** traverse également toutes les époques du 17^e au 20^e siècle.



Les **maisons à étage** sous combles introduisent un confort nouveau.

À l'étage, la pièce chauffée est une chambre, celle qui ne comporte pas de cheminée peut servir de chambre ou de grenier. Dans les villages il n'est pas rare de rencontrer de tels logis **avec escalier extérieur** distribuant l'étage.



04 : Saint-Niel, maison à étage dont l'escalier extérieur a disparu ; de fait la porte haute est réduite en une fenêtre. La pièce de l'étage est éclairée d'une grande fenêtre à meneaux reposant sur appui saillant (16^e siècle), protégée à l'origine d'une grille de défense.



05 : Sainte-Tréphine, maison à étage et escalier extérieur début 17^e siècle. La souche de cheminée en pignon nord (à droite) a disparu. La pièce du RDC éclairée d'un simple jour en façade pourrait être un cellier ou une étable. A noter la qualité de l'appareil des parements.



01 : Stival, grande maison datée 1770, située le long de l'ancienne route de Cléguérec.



02, 03 et 04 : Stival, maison à étage datée 1792, dont la mise en oeuvre est remarquable avec façade en pierre de taille, lucarnes et corniches sculptées. Les baies à linteaux en arc segmentaire sont caractéristiques de la période.

Les deux portes correspondent probablement à la séparation des usages domestiques et professionnels : à gauche se trouve le logis, à droite l'accès à un grand corps postérieur perpendiculaire à la maison : atelier ou remise surmontée de deux niveaux de greniers (fig.04).



En traverse du village de Stival, les maisons qui bordent la départementale ont presque toutes été reconstruites à partir de la seconde moitié du 19^e siècle.

05 : Côté ouest, face à l'église, la maison au premier plan (à droite) présente une façade de type ternaire. Comme l'indiquent les entourages de baies non saillants (au nu du mur), cette façade en moellons n'a probablement jamais été enduite (© ville de Pontivy).

06 : Côté est, au sud de l'église, la maison qui occupe une parcelle d'angle date du début du 20^e siècle. Elle offre tous les caractères architecturaux soignés d'une maison de ville.





Le manoir de la Ville-Neuve dit aussi « Coët-en-Faou » est un ensemble rare dont partie du logis seigneurial peut être daté fin 15^e-début 16^e siècle (ISMH 1933).

01 : plan cadastral de 1846 (AD56), révélant l'organisation autour d'une cour, les bâtiments agricoles au sud, la présence des allées plantées. 02 : façade sur cour du logis seigneurial appareillée en pierre de taille de schiste à l'exception des entourages de baies traités en granite. 03 : corps de passage au nord, avec porte cochère et porte piétonne. 04 : détail des fenêtres de l'étage à traverses et meneaux (disparus), appuis saillant et linteaux à double accolades. Les grilles de défenses n'existent plus. Sous les lucarnes qui éclairent le grenier sont les rangs de boulins du colombier intégré à la façade. La faitage est à lignolet d'ardoises.

LES MANOIRS ET CHÂTEAUX

Le **manoir** est une entité seigneuriale et rurale qui regroupe un ensemble de bâtiments et d'espaces libres dont l'aménagement et la disposition dans l'espace répondent à des codes fixés à l'époque médiévale.

Cet ensemble se compose d'un logis noble résidence réservée au seigneur et à sa famille, de logis secondaires pour les serviteurs et de bâtiments de services (écuries, fournil, remises...) que l'on qualifie de communs. Logis et dépendances s'organisent autour d'une cour dans laquelle on accède par un portail monumental. Aux abords immédiats de cet ensemble se trouvent une ou plusieurs allées plantées (les rabines) dont l'une placée de manière ostentatoire en perspective du manoir, au mieux dans l'axe du grand portail. Le colombier est en général construit à l'écart du manoir, à proximité de la principale métairie du domaine qui est aussi la plus proche. Car en effet le manoir est aussi une entité agricole qui regroupe plusieurs fermes attachées au domaine ainsi que des moulins.

L'étude des cadastres anciens est précieuse dans l'approche spatiale de ces ensembles : à Pontivy plans de 1814 et de 1846. Sur le terrain l'analyse architecturale des bâtiments lorsqu'ils ne sont pas transformés, permet de reconnaître l'usage des différentes parties constituantes des anciens manoirs. Le logis principal se distingue dans tous les cas par une mise en œuvre soignée de la façade sur cour, une élévation à étage sous combles distribués le plus souvent par une tour d'escalier démonstrative.

L'enquête de 1968-1975 menée par le service régional de l'inventaire dénombrait une douzaine de manoirs sur la commune de Pontivy dont six sélectionnés pour leur grand intérêt architectural. Parmi ces derniers deux manoirs, Talin et Kerostin, sont désormais fortement dénaturés.



05 : Du manoir de Talhouet, représenté sur les plans cadastraux du 19^e siècle, ne subsistent que des vestiges de bâtiments transformés en ferme après la construction du château en 1870. Seul la tour du colombier fut alors préservée en vertu d'une valeur symbolique de noblesse attachée au lieu.



01 et 02 : Le château de La Haye conserve dans son implantation le plan masse du manoir médiéval. Cependant au nord de la cour, le logis seigneurial transformé au 17^e siècle, offre une façade monumentale à travées presque régulières scandées de hautes lucarnes aux frontons alternativement triangulaires et cintrés.



03 et 04 : à Chef-de-Ville, le logis neuf du château de l'Époque Moderne se juxtapose à un logis très remanié du manoir ancien. Au sud la cour a disparu, laissant la place à un jardin étagé sur la pente naturelle, dont la clôture est constituée au sud d'un mur bahut scandé de piliers sur lesquels étaient fixées des palissades en bois aujourd'hui disparues.

05 et 06 : Le château de Talhouet est une construction massive de style néo-renaissance, implantée en rupture de pente d'un plateau. On y accède après avoir traversé le parc à l'anglaise puis franchi les grilles du portail d'honneur flanqué du pavillon de conciergerie. Chacune des façades ouest et est du château ouvre sur une perspective du parc planté.



Les châteaux de plaisance sont des demeures de qualité qui échappent désormais à l'organisation spatiale séculaire et parfois étriquée des manoirs.

L'adoption progressive de principes architecturaux modernes tant dans la forme que dans la distribution des pièces du logis, tels le percement des façades postérieures, l'escalier à rampes droites dans une cage éclairée, la grande fenêtre classique, etc, offrent aux propriétaires de nouvelles façons d'habiter.

Les **manoirs transformés en château** sont à cet égard significatifs pour illustrer cette évolution, lorsque sont conservées comme à Chef-de-Ville, des parties anciennes – portail et bâtiments du 16^e siècle – juxtaposées au nouveau corps de logis élevé deux siècles plus tard. Désormais, l'ouverture des façades, non plus sur une cour close mais sur un ou plusieurs jardins mis en perspective, offre à la demeure une liaison supplémentaire avec le paysage alentour.

De **château construit ex-nihilo**, il n'existe qu'un seul exemple sur le territoire étudié, c'est celui de Talhouet situé à l'ouest de la ville de Pontivy. Le château et son parc à l'anglaise datant des années 1870 furent en réalité aménagés à l'emplacement du manoir de Talhouet dont toutes traces, y compris dans le parcellaire, ont disparu à l'issue du nouveau projet (à l'exception du colombier et de quelques communs).



C - ANALYSE DES ENTITÉS RURALES REPÉRÉES

LOCALISATION DES ENTITÉS REPÉRÉES

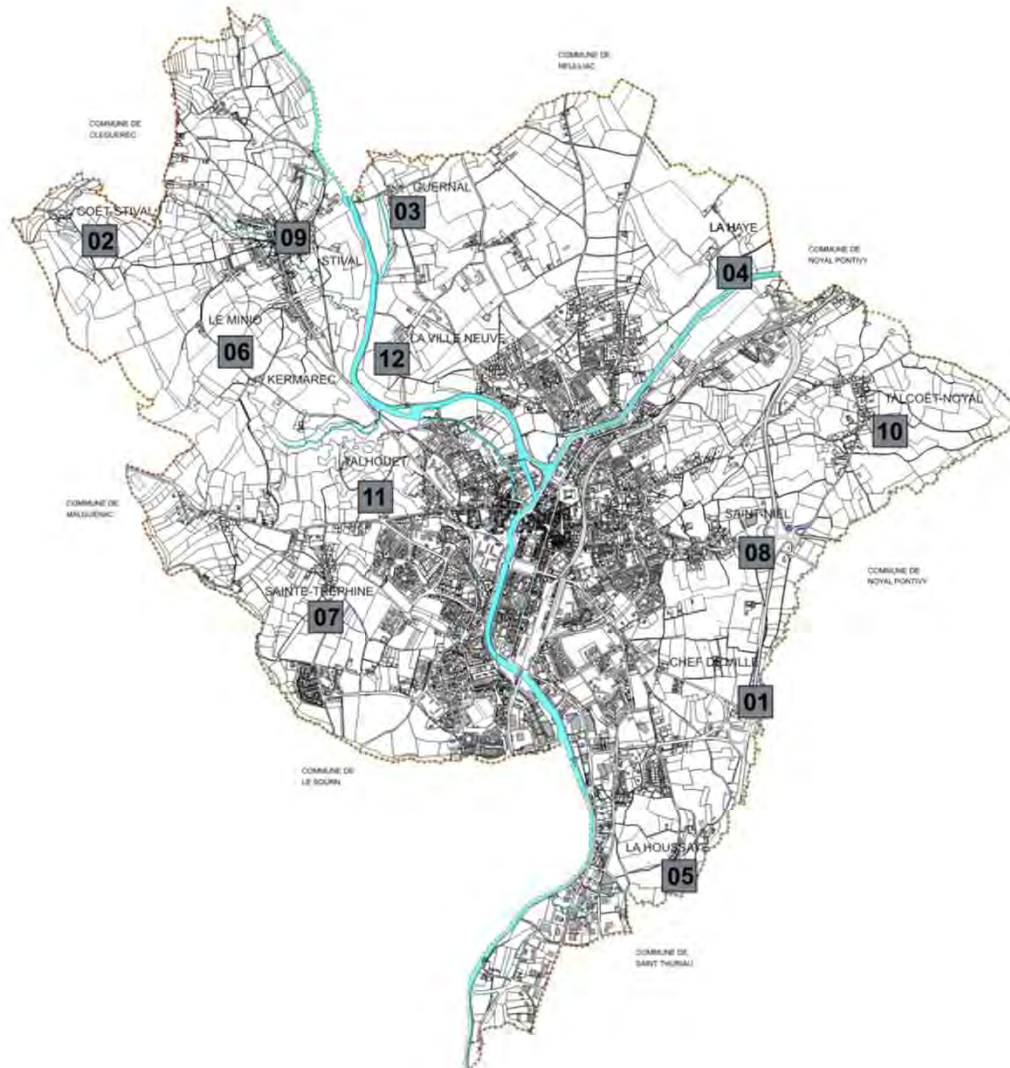
Suite à l'approche générale se rapportant au bâti en milieu rural sur l'ensemble du territoire, seule une douzaine d'entités rurales assez bien préservées, a été sélectionnée pour étude.

L'analyse approfondie de chacune de ces entités, à partir du repérage des composants que sont le patrimoine bâti, les cheminements anciens et les espaces attenants, a permis l'appréciation de la qualité patrimoniale de ces ensembles.

Ils constituent des témoignages identitaires forts des paysages ruraux et périurbains de Pontivy.

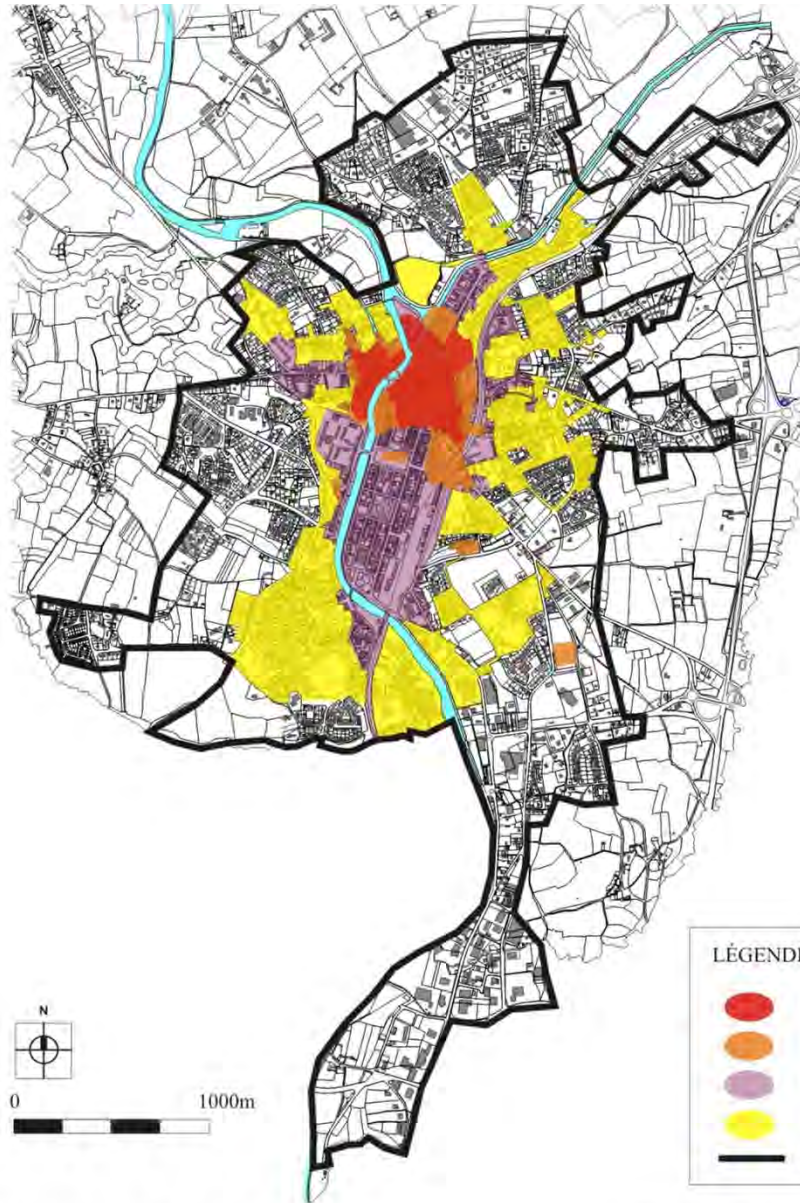
Les villages, les écarts et manoirs-châteaux repérés et étudiés sont présentés ci-après suivant l'ordre alphabétique des lieux-dits :

- 01 Manoir de CHEF-DE-VILLE
- 02 Village de COËT-STIVAL
- 03 Écart de GUERNAL
- 04 Manoir de LA HAYE
- 05 Écarts de LA HOUSSAYE et de KERLO
- 06 Écarts du MINIO et de KERMAREC
- 07 Village de SAINTE-TRÉPHINE
- 08 Village de SAINT-NIEL
- 09 Village de STIVAL
- 10 Village de TALCOËT-NOYAL
- 11 Château de TALHOUET
- 12 Manoir de la VILLE-NEUVE



IV - 2 - EN MILIEU URBAIN

A - ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA VILLE



L'étude comparative des sources, notamment les plans de la fin du 18^e siècle à aujourd'hui, confrontée à l'analyse urbaine des différents quartiers, permet de dresser une carte de l'évolution spatiale de la ville.

A la fin du Moyen Âge la petite ville de Pontivy, chef-lieu de la vicomté de Rohan, s'organise en deux pôles situés de part et d'autre du Blavet que franchit un pont. Rive gauche, entre le château et l'église paroissiale, marchands, bourgeois et officiers ont investi le coeur de la cité. Rive droite, le quartier de Tréleau, est déjà un centre artisanal actif (moulins et tanneries) au voisinage de l'hôpital fondé au 12^e siècle.






Au 17^e siècle, l'extension urbaine apparaît peu significative à l'exception des « faubourgs » c'est à dire des principales entrées de ville, et du quartier du couvent des Ursulines fondé en 1623. Au siècle suivant, un vaste champ de foire est aménagé au nord de la ville vers 1750. A la Révolution on constate que les quais du port fluvial (quai de Presbourg) sont en cours d'aménagement, tandis que la translation du cimetière route de la Houssaye est établie depuis 1788.

Sous le Consulat l'idée de créer une nouvelle ville au sud et en accroche de la ville existante, est à l'origine une extension considérable qui ne sera réellement bâtie qu'à partir de la seconde moitié du 19^e siècle. La création de Napoléonville tient compte du projet de canalisation du Blavet, de sa jonction avec le nouveau canal de Nantes à Brest, et de la création de nouveaux ponts. Parallèlement l'urbanisation se prolonge le long des principales voies d'entrée de ville.

La création de la zone industrielle sud qui s'étend également sur la commune voisine de Le Sourn, constitue un élément marquant du développement urbain de Pontivy au cours du 20^e siècle. Dès l'entre-deux-guerres et plus encore dans les années 1950, l'essor de l'industrie agro-alimentaire et la création de nombreux emplois, engendrent une extension urbaine périphérique.

Population :	1800 (vers)	3000 (environ)
	1900 (vers)	9200 (environ)
	1962	10400
	2012	14758

LÉGENDE

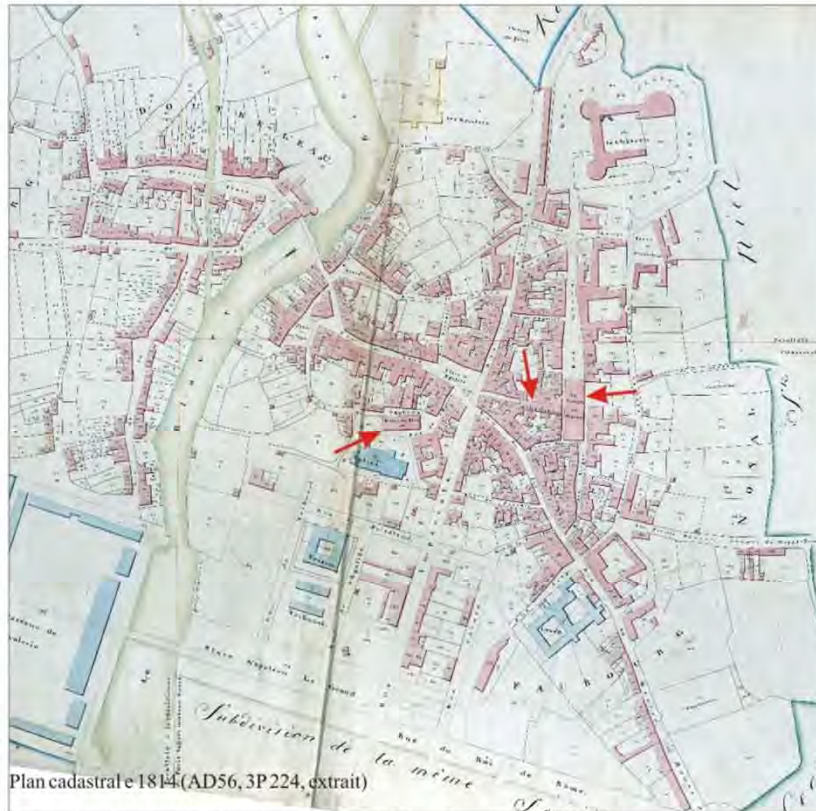
-  à la fin du Moyen Âge
-  à la Révolution
-  à la fin du 19^e siècle
-  vers 1962
-  emprise de la ville actuelle

MORPHOLOGIE URBAINE ET IMPLANTATION DE L'HABITAT

La halle aux blés et l'église Notre-Dame-de-la-Joie, au début du 20^e siècle (carte postale en vente sur internet).

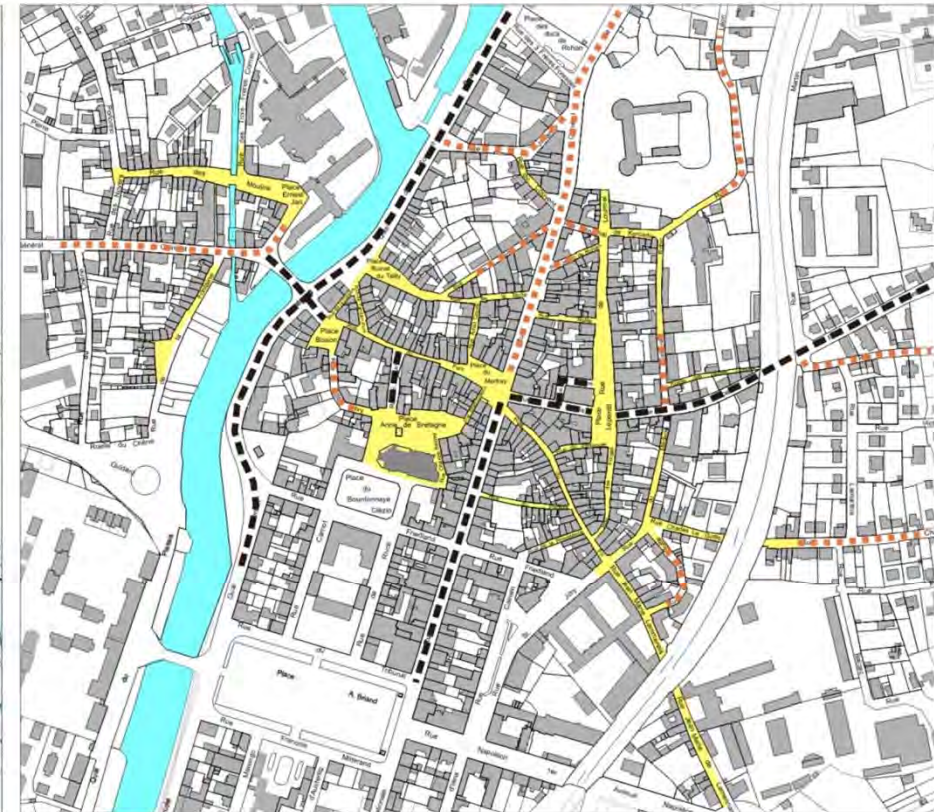


Bien que remaniée au 19^e siècle, **la trame urbaine** ancienne est en grande partie préservée, notamment l'ensemble du tracé de la traverse de Pontivy, excepté l'ancien pont détruit. Le quartier se caractérise par un réseau de rues et ruelles étroites et de places aux alignements d'apparence irrégulière. Les trois halles qui occupaient les voies les plus larges ont été détruites au cours des 19^e et 20^e siècles, donnant naissance à des espaces nouvellement dégagés : place Leperdit, rue Lorois, place Anne de Bretagne.



Plan cadastral e 1814 (AD56, 3P224, extrait)

Sur ce plan dressé en 1814, seule la partie sud de la ville a reçu les nouveaux aménagements (voies et bâtiments) inhérents au projet de Napoléonville (1805). Ailleurs, subsiste la trame urbaine issue de la fin du Moyen Âge peu modifiée à l'Epoque moderne. Les trois halles sont encore en place (flèches).



LÉGENDE

- voies anciennes pas ou peu modifiées au 19^e siècle
- - - - voies anciennes alignées après 1814
- - - - voies neuves postérieures à 1805



01 : La rue Amiral Coudé est un espace urbain de qualité où se juxtaposent quelques maisons aux façades étroites et de remarquables hôtels particuliers. Ceux-ci se singularisent volontairement par leurs hautes toitures et des portes cochères intégrées à de hauts murs de clôture.



02 : quartier de Tréleau, rue des Moulins. Seuls subsistent dans cette rue cinq maisons aux façades antérieures à 1789. Au 19^e s. la construction d'immeubles sur la trame du parcellaire ancien a limité la hauteur des nouveaux immeubles qui n'excèdent pas R+2+C. Seuls les immeubles et les surélévations intervenues au siècle suivant paraissent incongrues dans le paysage urbain.

Dans la ville ancienne, le **parcellaire étroit de forme allongée**, illustre l'**origine médiévale** du quartier. Il détermine l'implantation, le gabarit et la distribution des logis : maisons à l'alignement de la rue, cours ou petits jardins postérieurs, élévation à un ou deux étages carrés, façades à pignon sur rue qu'elles soient maçonnées ou en pan de bois.

A compter de la Renaissance, **à la faveur de regroupements de parcelles** ou dans des rues nouvelles telle la rue de Lourmel (anciennement rue Neuve), se développent **des hôtels particuliers aux façades larges**. Ils complètent les alignements avec des façades soignées, généralement en pierre de taille, et des gabarits à R + 2 + comble.

La juxtaposition de façades aux gabarits divers constitue la caractéristique fondamentale de l'image urbaine de la ville ancienne, où la **continuité du bâti à l'alignement de l'espace public** demeure la règle.



03 : rue du Pont, comme rue du Fil, les alignements de maisons à façades en pan de bois (16^e - 17^e siècles) forment un ensemble urbain remarquable. Les encorbellements confèrent à ces rues étroites un profil caractéristique.



04 : place Ruinet-du-Tailly, côté Nord. L'immeuble d'angle au premier plan date de la fin du 19^e siècle ; la maison à façade en pan de bois est du 17^e siècle ; les deux maisons suivantes respectivement des 18^e et 17^e siècles ; tandis que l'hôtel particulier néoclassique à cinq travées remonte à la fin du 18^e siècle.

La diversité des élévations confère à l'ensemble une valeur patrimoniale caractéristique des quartiers les plus anciens de la ville.

La « Nouvelle-Ville » fut initiée sous le consulat de Napoléon Bonaparte en 1802. Parmi plusieurs propositions successives, le projet du sous-préfet Chabrol pour «Napoléonville» est validé par décret en 1805.



Plan géométrique de la ville de Pontivy, par Le Gall, 1760
(AD56, 1Fi 69, 1760)

Les plans offrent la démonstration d'un projet urbain maîtrisé qui est aussi un projet politique structuré autour d'une place centrale, habituellement nommée « la Plaine », et de bâtiments publics mis en perspective. De part et d'autre de cette place et de la rue principale qui la longe à l'est – aujourd'hui rue Nationale – s'organise le quadrillage des rues et des îlots d'une ville néoclassique à vocation résidentielle. A l'ouest, le Blavet canalisé constitue la limite « naturelle » de cette nouvelle ville.



Superposition du plan géométrique de la ville de Pontivy de 1760 et du plan de Napoléonville, par Marsille, architecte, 1853 (AMP, Plans).

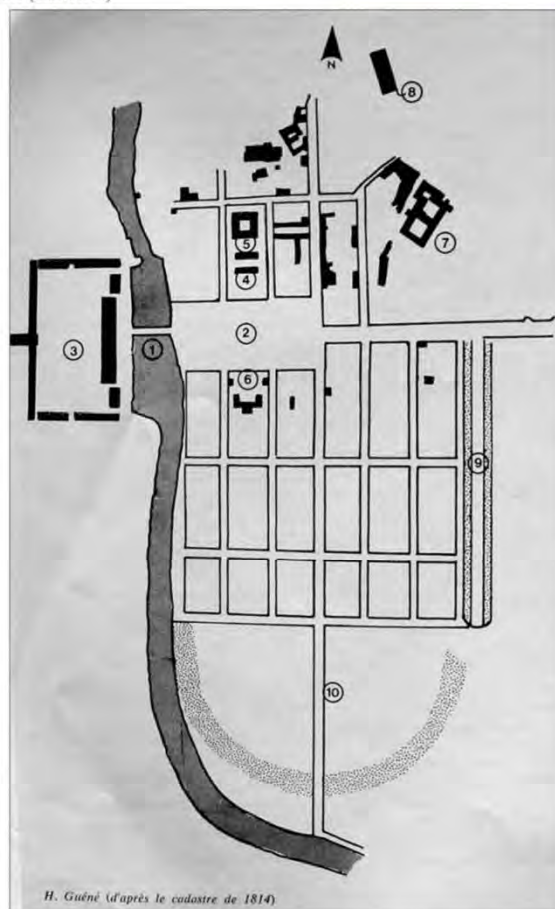


Le nouveau pont et le quartier Clisson (casernes)

LÉGENDE DU PLAN
illustrant l'article de F.Loyer

Les principaux équipements
de la nouvelle ville :

- 1 : nouveau pont
- 2 : La Plaine
- 3 : caserne
- 4 : tribunal
- 5 : prison
- 6 : mairie/sous-préfecture
- 7 : lycée
- 8 : halles/salle de spectacle
- 9 : mail (boulevard du Blavet)
- 10 : demi-lune (cours Joséphine)



H. Guéné (d'après le cadastre de 1814)

PLANS ET PERSPECTIVES : LES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS

« La taille de l'agglomération est triplée, sur une longue bande prise entre le Blavet et le mail, que termine une demi-lune formant promenade. A la jonction de l'ancienne et de la nouvelle ville, la trame hippodamienne s'évide pour laisser place à « la Plaine », le centre ordonnateur de la ville, autour de quoi gravitent les principaux équipements ».
(François Loyer, « L'urbanisme napoléonien à Pontivy », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t.57, 1980).



La Plaine (pl. A. Briand)



Le tribunal



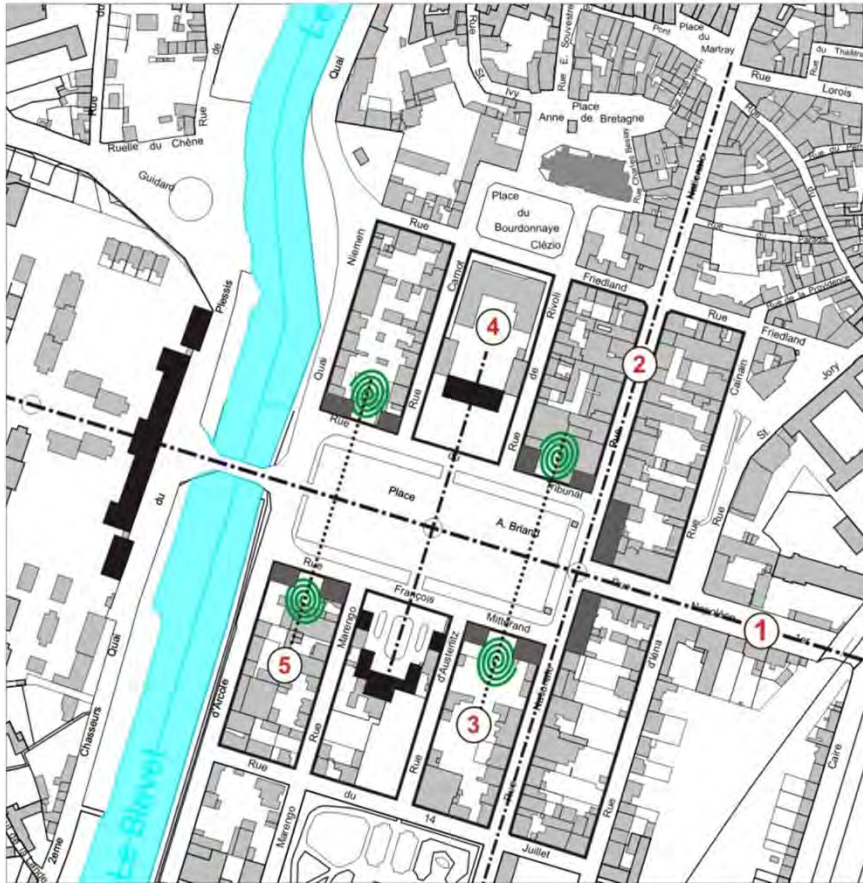
La mairie/sous-préfecture



Le mail
boulevard du Blavet
puis Alsace-Lorraine

PLANS ET PERSPECTIVES : LA PLAINE

La « Plaine » centre du nouveau Pontivy : sur l'axe Est-Ouest qui est celui de la perspective plongeante vers la rivière, **une succession de recouvrements visuels** crée des axes secondaires qui ordonnent une sorte de « plan central démultiplié », typique de la **composition ouverte** héritée du XVIII^e siècle (F. Loyer, 1980).



Plan des compositions reprenant l'analyse de F. Loyer et H. Guéné

1: perspective majeure vers la rivière depuis la rue Napoléon et la maison du gouverneur ; 2 : rue Nationale ; 3 et 5 : verdure entre les « immeubles plots » ; 4 : monuments publics (sous-préfecture-mairie, tribunal). En noir et gris = immeubles structurant l'espace

Implantation et gabarit des immeubles

Les façades des immeubles qui composent la place présentent une élévation à R+2+combles. La corniche saillante est de règle y compris sur l'alignement fermant la place à l'est en alignement de la rue Nationale.



La Plaine vers 1910 (carte postale en vente sur internet).



Aux angles des îlots nord et sud, de part et d'autre des équipements publics, des « **immeubles plots** » se singularisent dans le paysage. La majorité possède un toit en pavillon. L'absence de mitoyenneté permet de rythmer l'espace par des **axes de verdure** sur les jardins et cours qui les séparent.

01 : ancienne poste, 1897.

02 : hôtel de l'Europe, 1907.

03 : angle de la rue de Rivoli, vers 1850.



LA VILLE IMPÉRIALE : IMPLANTATION DES IMMEUBLES

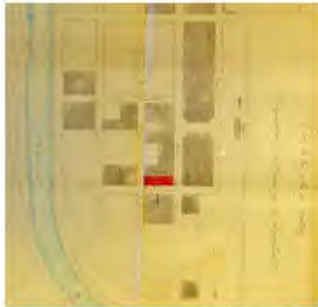
Disposition des parcelles d'angle dans la « nouvelle ville »

Exemple des N° 110 rue Nationale et N°10 rue Joséphine

L'implantation des deux immeubles aux angles de l'îlot reprend le modèle développé sur la « Plaine » (place A. Briand). Sur les petits côtés de l'îlot, les constructions d'angle et les masses végétales qui émergent au-dessus du mur de clôture des jardins, offrent une scansion de l'espace urbain, caractéristique des quartiers résidentiels de la ville impériale. La mitoyenneté est par contre recherchée sur la rue principale, ici rue Nationale.

PROJET : présenté par M. LE SÉNÉCHAL, en 1894.
Architecte : il est lui même architecte.

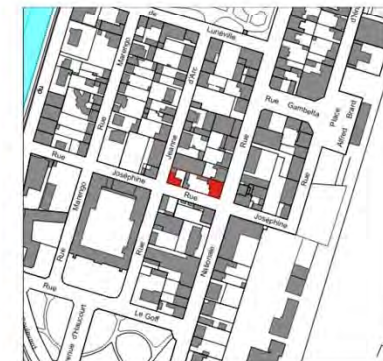
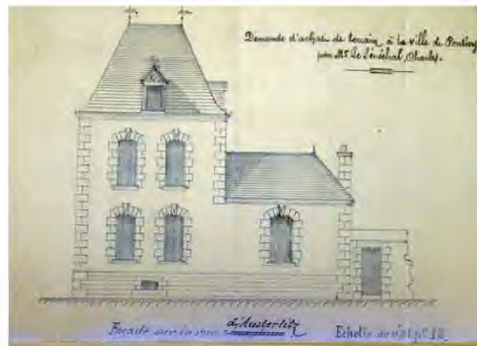
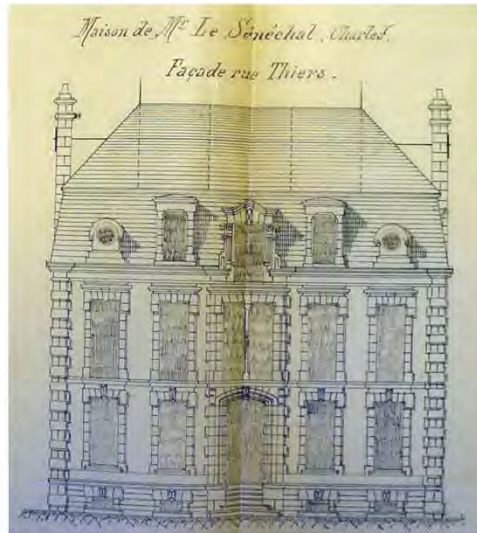
Sur une longue parcelle rectangulaire, ce projet concerne la construction de deux immeubles. Ils seront implantés aux angles de l'îlot, leurs jardins respectifs dissimulés derrière un haut mur de clôture à l'alignement de la rue Joséphine.

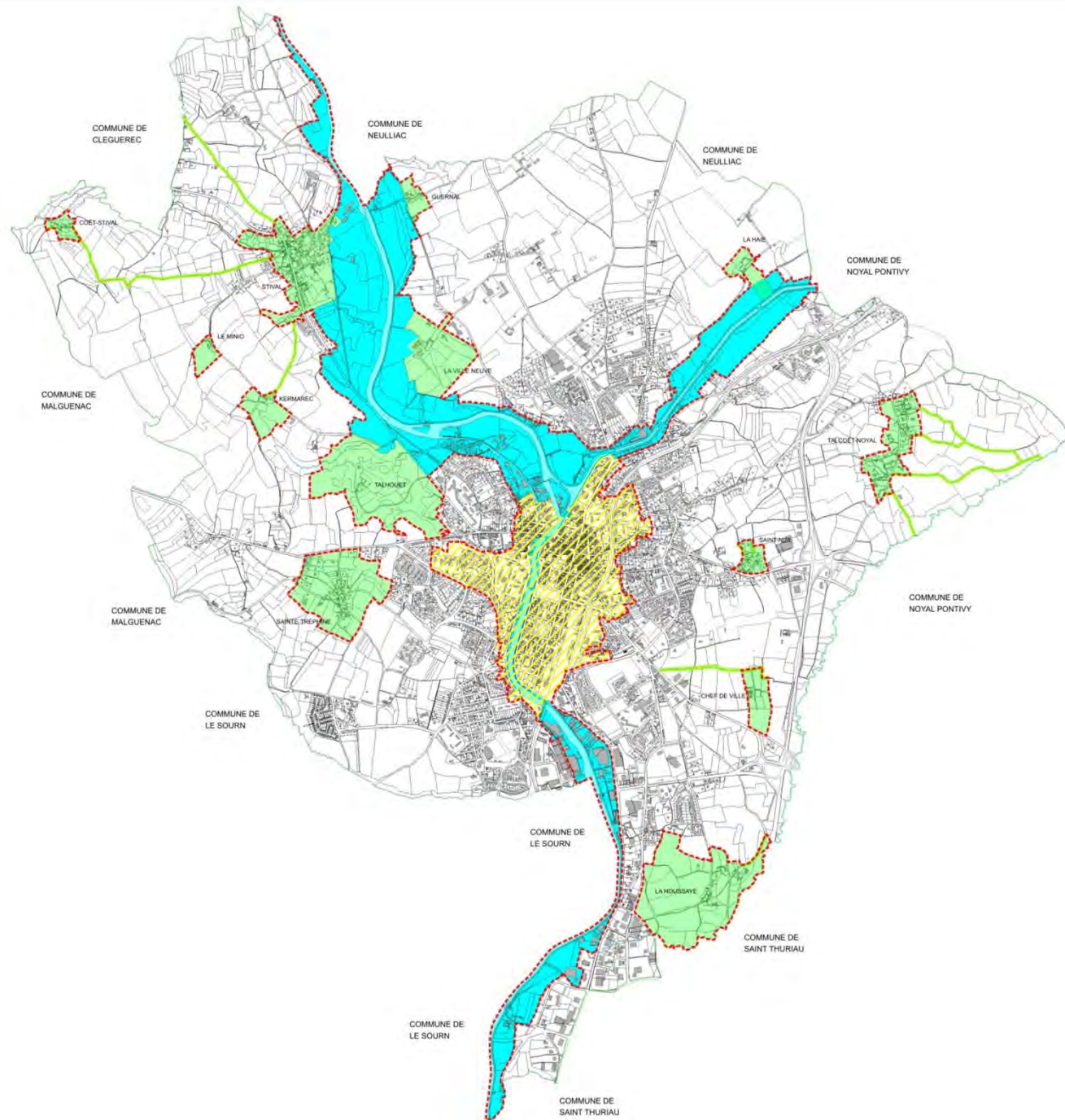


3 plans : AMP, 1N5 - 20

Le projet auquel correspondent les élévations ci-jointes, reçut quelques modifications :

- la façade de l'immeuble à 5 travées correspond à celle sur la rue Nationale et non rue Thiers (rue Joséphine)
- la maison située à l'angle de la rue Jeanne-d'Arc présente finalement une façade principale avec porte d'entrée sur la rue Thiers (rue Joséphine) et une élévation à étage du corps latéral jouxtant le pavillon d'angle.





LÉGENDE

-  Limite de la commune
-  Périmétres A.V.A.P.
-  Secteur canal et rivière.
-  Secteur rural
-  Chemins remarquables
-  Secteur urbain



VILLE DE PONTIVY



Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Morbihan
 Directeur Régional des Affaires Culturelles

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE DE PONTIVY

II - PLAN DES PERIMETRES DE L'A.V.A.P.

JULIET 2011

Dimitri FETTER Architecte Urbain 25 000 € TTC
 Claude HERBAUT Maître d'œuvre du Patrimoine 20 000 € TTC
 Bertrand LANCUT Architecte Paysagiste 20 000 € TTC